

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 06 octobre 2016

Compte-rendu affiché le : 12 octobre 2016

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 septembre 2016

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Président : Michel RANTONNET, Maire

Secrétaire Elue : Arielle PETIT

Membres présents à la séance : Mr RANTONNET, Mme PETIT, Mr LAVERLOCHERE, Mme SANTOS-MALSCH, Mr GOURRIER, Mme QUIBLIER, Mr CALABRE, Mme BARBIER, Mr DASSONVILLE, Mme SALEMBIER-MICHEL, Mr BONNEMAN, Mme REY, Mr DE PARISOT DE BERNECOURT, Mme JAUFFRET, Mr ROUX, Mme PRUNARET, Mr SADOT, Mme D'HONNEUR, Mr CORTIAL, Mme RODAMEL, Mr TREMBLEAU, Mme POULARD, Mr GUILLON, Mme BARBET, Mr GOTTELAND, Mr LAMBERT, Mme DUMONT, Mr KRETZSCHMAR, Mme FAÏ, Mr GUIBERT, Mme JAMBON, Mr RIVIER

Membre représenté : Mme ELLENBERGER,

OBJET : ÉVOLUTION DE LA DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES DE L'AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ECONOMIE : TRANSFORMATIONS D'UN POSTE

Nombre de présents : 32

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 33

Nombre de pour : 33

Nombre de contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20161006-Delib2016-10-03-DE
Date de télétransmission : 17/10/2016
Date de réception préfecture : 17/10/2016

**ÉVOLUTION DE LA DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
DE L'AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉCONOMIE :**
Transformations d'un poste
Délibération n°2016-10-03

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de la collectivité sont créés par le conseil municipal. Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

La nécessaire adaptation constante des services municipaux à l'évolution des missions de la collectivité et du service public communal, aux priorités de l'équipe municipale et aux enjeux auxquels sont confrontées les collectivités locales et la commune de Francheville nous conduit à proposer régulièrement un ajustement et une réorganisation des emplois de la collectivité.

Le secteur suivant est concerné :

- La Direction des Services techniques, de l'Aménagement, de l'Environnement et de l'Économie (DSTAAE) et plus particulièrement le service urbanisme et économie.

Ce projet de délibération a été soumis à l'avis des membres du Comité Technique, en date du 27 septembre 2016 ainsi qu'à l'avis de la Commission Ressources Humaines du 28 septembre 2016.

Les modalités et conséquences financières de ces dispositions sont prévues et votées au budget primitif 2016.

Il est proposé d'élargir les possibilités d'accès au poste de Responsable du service Urbanisme et Économie.

Suite au départ d'un agent en disponibilité pour convenances personnelles et afin de pourvoir à son remplacement dans les meilleures conditions, il est proposé d'ouvrir le poste de Responsable du Service Urbanisme et Économie à d'autres cadres d'emplois que celui de technicien et notamment aux cadres d'emplois des adjoints administratifs et rédacteurs, relevant de la filière administrative.

Je vous propose, **Mesdames, Messieurs**, par conséquent de valider les dispositions suivantes, effectives à compter du **06 octobre 2016** :

- Transformation du poste de **Responsable du Service Urbanisme et Économie** ouvert à temps complet au cadre d'emplois des techniciens territoriaux afin de l'ouvrir également au **cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux et rédacteurs territoriaux**.

Je vous propose, **Mesdames, Messieurs**, par conséquent de valider les dispositions suivantes, effectives à compter du **06 octobre 2016** :

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20161006-Delib2016-10-03-
DE
Date de télétransmission : 17/10/2016
Date de réception préfecture : 17/10/2016

- Transformation du poste de **Responsable du Service Urbanisme et Economie** ouvert à temps complet (35/35^{ème}) ouvert au cadre d'emplois des techniciens en **poste de Responsable du Service Urbanisme et Economie à temps complet (35/35^{ème})** ouvert au cadre d'emplois des techniciens, des adjoints administratifs et des rédacteurs territoriaux.

Je vous propose, par conséquent, **Mesdames, Messieurs**, d'adopter le tableau des effectifs proposé ci-joint.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ADOPTE LE PRÉSENT RAPPORT À L'UNANIMITÉ

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
FAIT A FRANCHEVILLE LE 06 OCTOBRE 2016**



**MICHEL RANTONNET
MAIRE DE FRANCHEVILLE**

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20161006-Delib2016-10-03-
DE
Date de télétransmission : 17/10/2016
Date de réception préfecture : 17/10/2016